A.S.L. "La Cerisaie"
residencecerisaie@voila.fr
25, rue des Framboisiers - 78510 TRIEL SUR SEINE
01.39.74.35.05 ou 06.66.32.54.00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 30 MAI 2013 - ORDRE DU JOUR

1. **ÉLECTION** du (de la) président(e) de séance. VOTE.
2. **ÉLECTION** des scrutateurs. VOTE.
3. **ÉLECTION** de (de la) secrétaire de séance. VOTE.
4. **INFORMATION DONNEE PAR LE SIVATRU** suite à l'augmentation des refus de conteneurs.
5. **APPROBATION DES COMPTES** de l'exercice du 01.01.12 au 31.12.12. pour la somme de 44.933,79 € (détail joint en annexe). Le budget prévisionnel pour la période considérée était de 45.000 €. VOTE.
6. **RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE**, M. Vincent RANCHON (en annexe).
7. **QUITUS AUX SYNDICS** de l'A.S.L. pour leur gestion durant la période considérée. VOTE.
8. **RENOUVELLEMENT DE LA MISSION** de M. RANCHON, expert-comptable, pour la somme annuelle de 2.955 € T.T.C. Ce montant étant prélevé sur la ligne "*frais de gestion*". VOTE.
9. **CONFIRMATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL** de l'exercice du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013 pour un montant de 47.000 €, hors travaux, investissements ou frais (détail joint en annexe). La quote part de chaque propriétaire est exigible en 2 fois : les 01.01.2013 et 01.07.2013. VOTE.
10. **BUDGET PRÉVISIONNEL** de l'exercice du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 pour un montant de 48.000 €, hors travaux, investissements ou frais (détail joint en annexe). La quote part de chaque propriétaire est exigible en 2 fois : les 01.01.2014 et 01.07.2014. VOTE.
11. **RENOUVELLEMENT DE L'INDEMNITÉ** annuelle forfaitaire de 650,00 € destinée au président de l'association. Ce montant étant prélevé sur la ligne "*administration*". VOTE.
12. **ÉLECTION OU RÉÉLECTION** des syndics après appel des candidatures. VOTE.

Sortants :	Mmes	:	Lebrasseur, Paoloni Crottier et Sabel.
	MM.	:	Barbier, Ben Amor, Brohan, Burochin, Ghesquière et Marchand.

13. **REGULARISATION COMPTE TRAVAUX RENOVATION DES PARTIES COMMUNES**. VOTE.

La totalité de ces travaux est revenu 159.223,04 € pour 150.000 € votés.
Ce dépassement est dû au fait que l'entreprise qui a réalisé ces travaux a commis des malfaçons auxquelles il a fallu pallier puisqu'elle est liquidée depuis novembre 2012. Il lui est dû encore 10.407,17 € que nous devons garder en réserve au cas où le liquidateur les réclame.
Le financement a été monté comme suit :

- 60.000 € pris sur les réserves ;
- 80.000 € à la charge des copropriétaires, exigible le 01.07.2010.
- 10.000 € à la charge des propriétaires, exigible le 01.07.2011.

Il faut donc un appel complémentaire de 9.223,04 € pour liquider cette ligne comptable. Soit 32,14 € pour un pavillon de 4 pièces et 36,73 € pour un pavillon de 5 pièces. La régularisation se fera en même temps que l'appel de charges courantes exigible le 01.07.2013.

14. **REGULARISATION COMPTE TRAVAUX RENOVATION LOCAUX**. VOTE.

Ces travaux consistaient en l'achat de 2 abris de jardins et le changement de la porte d'entrée, des fenêtres et l'isolation des combles du pavillon loué (25 rue des Framboisiers).

Le budget voté lors de l'AG du 26.05.2011 était de 13.000 €. Il a été dépensé 12.717,19 €. Soit un trop, perçu de 0,98 € pour un pavillon de 4 pièces et 1,12 € pour un pavillon de 5 pièces. La régularisation se fera en même temps que l'appel de charges courantes exigible le 01.07.2013.

15. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC. (VOTE)

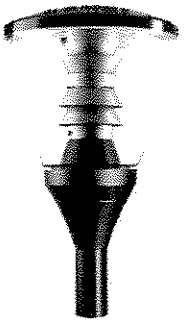

Il est proposé de renouveler totalement les têtes des lampadaires sur les rues et placettes de manière à harmoniser le parc.
De plus, les ampoules sont à vapeur de mercure et seront prochainement interdites. Sans compter la difficulté à se procurer de nouveaux globes et platines.
Cela représente 43 têtes avec lampe à iodure 70W pour les placettes et 35 têtes avec lampe à iodure 150W pour les rues.
4 entreprises ont été consultées et le montant s'échelonne entre 33.000 € et 47.000 €.
Il est proposé d'affecter une provision de 35.000 € pour ce poste. Soit 122 € pour un pavillon de 4 pièces et 140 € pour un pavillon de 5 pièces. Les travaux seront effectués à partir de septembre / octobre 2013.

Il est demandé à l'AG de mandater le Bureau pour passer la commande au mieux-disant.
Le montant est exigible le 01.07.2013 en même temps que l'appel de charges courantes.

Ce type de lampadaire est déjà en place face au 19 rue des Erables.

16. TELEDISTRIBUTION.

Un propriétaire a demandé la nécessité de poursuivre ou non l'abonnement à la télédistribution via NUMERICABLE.

17. FRAIS DE QUESTIONNAIRE. (VOTE)

Lors des mutations, l'A.S.L. demande 40 € (à la charge des vendeurs) pour se couvrir des frais liés à la vente (photocopies diverses, frais de timbres, lettre avec A.R, mise à jour des fichiers etc.)
Il est proposé de continuer. Les fonds récoltés alimentent les recettes de l'ASL (cf. dans le détail des comptes, la rubrique "frais de questionnaire").

18. INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES JUDICIAIRES EN COURS.

18.1. L'agence Générale suite à la plainte déposée en 2002.
18.2. La Sté DL BATIMENT pour les malfaçons observées lors des travaux effectués en 2010 et 2011.

19. IMPAYES. (VOTE)

Certains propriétaires se servent de la trésorerie de l'A.S.L comme d'une variable d'ajustement de leur propre budget. En cas de difficultés, l'ASL adopte une position souple pour ne pas aggraver la situation et dans la limite des fonds disponibles. Un arrangement est alors pris mais il arrive trop souvent qu'il ne soit pas respecté. Aussi, certains s'étonnent de voir la créance remise par un huissier, toutes relances amiables étant restées lettres mortes.
Les relances pour retard de paiement peuvent engendrer des frais. Il est proposé de les facturer 5,00 € (hors frais postaux) dès leur émission. Les sommes récoltées alimentant les recettes de l'A.S.L.

Les délais de paiement accordés par le bureau le sont à titre exceptionnel sachant qu'ils engagent des fonds qui appartiennent à tous.

Il est demandé aux personnes concernées de méditer sur ce qui précède et ne pas rejeter sur d'autres leurs propres manquements.

20. SIGNALETIQUE. (VOTE)

Il est demandé de déplacer la plaque signalétique « placette du Saute-Mouton » accolée sur le pignon du n° 13 vers le n° 1.

DEMANDES D'AUTORISATION

(Elles ne seront abordées que si les demandeurs respectifs sont présents ou représentés).

21. A la demande sollicitée par **M. & Mme DESCHAMPS**, 8 placette du Chat Perché, autorisation de changer leur porte de garage par une porte sectionnelle, coloris blanc. VOTE.

22. A la demande sollicitée par **M. & Mme MANTELLE**, 25 placette des Pommiers, autorisation de remplacer ses volets, fenêtres et porte de garage. Volets et fenêtres en PVC coloris blanc et porte de garage sectionnelle. VOTE.

23. A la demande sollicitée par **M. & Mme BUROCHIN**, 8 rue des Erables, autorisation remplacer les volets et porte de garage existants par des volets alu coloris jaune pastel et une porte de garage motorisée sectionnelle coloris blanc. VOTE.

24. A la demande sollicitée par **M. et Mme CHTOUROU**, 31 rue des Erables, autorisation de remplacer la porte de garage par une porte motorisée coloris blanc. VOTE.

25. A la demande sollicitée de **Mme NEUMAN**, 19 placette des Poiriers, autorisation de créer 2 ouvertures d'**aération dans la** cave. VOTE.

26. A la demande sollicitée par **Mme MALKIN**, 18 placette des Poiriers, autorisation d'**installer un abri de jardin 2,02 x** 2,37m, H = 1,85m. VOTE.

27. A la demande sollicitée par **M. et Mme JIMENEZ**, 1 placette des Cerisiers, autorisation de changer la clôture longeant l'**entrée de la placette par une clôture et pare**-vue de 1,8m de hauteur. VOTE.

L'OBTENTION D'AUTORISATIONS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NE DISPENSE PAS LES PROPRIÉTAIRES DES DÉCLARATIONS NÉCESSAIRES (voir en Mairie).

28. RÈGLES DE VIE

➢ TAILLE DES HAIES

Il est rappelé que la hauteur des haies vives ne peut excéder 2,00 mètres. Chaque propriétaire doit veiller à ce que sa haie n'empiète pas sur les parties communes : trottoirs, rues et espaces verts. D'autre part, les arbres ne doivent pas masquer les éclairages et doivent donc être taillés en conséquence.

➢ VEHICULES VENTOUSES

Les places de stationnement étant rares dans la résidence, tout véhicule restant de manière prolongée au même endroit, est susceptible d'être enlevé par les services compétents.

➢ ENTREES DES PLACETTES

Il est rappelé que les véhicules stationnés à l'entrée des placettes (à plus forte raison les camionnettes) le sont sous l'entière responsabilité des propriétaires respectifs. Surtout en cas de gêne lors de l'intervention des secours.

➢ PARTIES COMMUNES

Sur les parties communes, aucune place de stationnement n'est réservée. Elles ne peuvent donc être revendiquées. Les propriétaires de véhicule(s) devront cependant s'assurer que cela ne gêne pas la libre circulation des voisins. Cette mise au point devrait éviter certains litiges latents…

➢ PLACETTES

Est-il besoin de rappeler que les enfants jouant sur les placettes sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. En cas de dégradations, ceux-ci pourraient avoir à subir les frais des remises en état que ce soit des parties communes ou privatives.

DÉPÔTS DES POUBELLES, CONTENEURS ET ENCOMBRANTS

(Pour la propreté et l'hygiène de tous, merci de respecter impérativement ces consignes)

DÉPÔTS DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le mardi et le vendredi (sauf le 1er mai) la veille ou le matin du ramassage, dans des sacs correctement clos.

DÉPÔTS DES CONTENEURS :

Le mardi (sauf le 1er mai) à partir de 18 h 00 et reprise le plus tôt possible après le passage du camion.

DÉPÔTS DES ENCOMBRANTS :

Le troisième vendredi de chaque mois.

A.S.L LA CERISAIE
SIRET 405238205 00018 APE 6832A

Dépenses/recettes
du 01.01.12 au 31.12.12

EAU

SFDE 1er semestre	30-juin-12	312,52 €	
SFDE 2ème semestre	31-déc-12	301,77 €	**614,29 €**

ELECTRICITE

EDF du 17/01 au 14/03	01-avr-12	611,03 €	
EDF du 15/03 au 14/05	14-mai-12	261,10 €	
EDF du 15/05 au 14/07	17-juil-12	293,51 €	
EDF du 17/07 au 13/09	05-oct-12	424,56 €	
EDF du 14/09 au 13/11	19-nov-12	356,75 €	
EDF du 14/11 au 14/01	31-déc-12	541,32 €	**2 488,27 €**

SALAIRES BRUTS ET CHARGES SOCIALES

Salaire janvier	janv.-12	1 908,00 €	
Salaire février	févr.-12	1 653,60 €	
Salaire mars	mars-12	1 962,00 €	
Salaire avril	avr.-12	1 962,00 €	
Salaire mai	mai-12	1 962,00 €	
Salaire juin	juin-12	2 912,80 €	
Salaire juillet	juil.-12	1 962,00 €	
Salaire août	août-12	1 962,00 €	
Salaire septembre	sept.-12	1 962,00 €	
Salaire octobre	oct.-12	1 962,00 €	
Salaire novembre	nov.-12	1 962,00 €	
Salaire décembre	déc.-12	3 031,29 €	25 201,69 €

URSSAF + chomage 1er trimestre	27-mars-12	1 420,88 €	
URSSAF + chomage 2ème trimestre	30-juin-12	2 169,26 €	
URSSAF + chomage 3ème trimestre	30-sept-12	1 720,49 €	
URSSAF + chomage 4ème trimestre	31-déc-12	1 967,57 €	7 278,20 €

ABELIO 1er trimestre	27-mars-12	370,08 €	
ABELIO 2ème trimestre	30-juin-12	458,07 €	
ABELIO 3ème trimestre	30-sept-12	394,36 €	
ABELIO 4ème trimestre	31-déc-12	466,77 €	1 689,28 €

Taxe sur salaires 1er trimestre	27-mars-12	477,00 €	
Taxe sur salaires 2ème trimestre	15-juil-12	550,00 €	
Taxe sur salaires 3ème trimestre	30-sept-12	480,00 €	
Taxe sur salaires 4ème trimestre	31-déc-12	864,00 €	2 371,00 €

Médecine du travail	25-févr-12	118,67 €	118,67 €

Formation professionnelle	31-déc-12	164,74 €	164,74 €

Participation Carte Orange 1er trimestre	31-mars-12	185,40 €	
Participation Carte Orange 2ème trimestre	31-juil-12	247,20 €	432,60 €

Total salaires et charges salariales			**37 256,18 €**

ADMINISTRATION

Enveloppes + papier	13-avr-12	86,34 €	
Tirage ordre du jour AG	17-mai-12	99,51 €	
Envoi convocation AG	19-mai-12	41,39 €	
Tirage PV AG	22-juil-12	102,86 €	**330,10 €**

FRAIS DE GESTION

Maintenance informatique	22-janv-12	932,88 €	
Location salle collège	24-janv-12	125,00 €	
Diagnostic pavillon loué	11-mars-12	324,00 €	
Expertise judiciaire	2-juil-12	2 406,20 €	

RANCHON V. Expert Comptable
271, rue Paul Doumer - TRIEL s/s SEINE (78510)
Tél. 01 39 27 22 35 - Fax 01 39 27 20 95

Participation couronne	13-oct-12	60,00 €	
Indemnité Pdt ASL	2-nov-12	650,00 €	
Procédure judiciaire	28-déc-12	2 001,77 €	
Expertise comptable	31-déc-12	2 896,80 €	
Frais bancaires	31-déc-12	144,00 €	**9 540,65 €**

ASSURANCE ET IMPÔTS

Assurance pavillon	11-juin-12	195,44 €	
Assurance R.C.	15-sept-12	268,87 €	
Taxes foncières	16-oct-12	864,00 €	
Taxe locale d'équipement (abris de jardin)	31-déc-12	97,00 €	**1 425,31 €**

MAINTENANCE ET ENTRETIEN

Enrobé à froid	10-févr-12	101,18 €	
Vérification exticteurs	25-mars-12	431,75 €	
Matériaux pour pavillon	9-avr-12	296,55 €	
Outillage	09-avr-12	97,90 €	
Installation détecteurs fumées	27-avr-12	163,00 €	
Plantes + outillages + sable	19-mai-12	264,94 €	
Tête débrousailleuse	09-juin-12	30,00 €	
Entretien locaux jardinier	27-juin-12	451,91 €	
Fourniture quincaillerie	28-juin-12	366,61 €	
Remplacement luminaire	30-juin-12	389,35 €	
Enrobé à froid	17-sept-12	366,69 €	
Broyeur végétaux	02-oct-12	500,00 €	
Remplacement luminaire	4-nov-12	427,13 €	
Location véhicule	9-déc-12	91,92 €	
Renouvellement plantations	9-déc-12	1 145,96 €	
Carburant	31-déc-12	84,50 €	**5 209,39 €**

LOYERS

Loyers perçus	31-déc-12	-11 996,75 €	**-11 996,75 €**

INTERÊTS LIVRET A

Intérêts Caisse d'Epargne	31-déc-12	-866,46 €	**-866,46 €**

PRODUITS DIVERS

Remboursement frais huissier dossier LAMI	31-déc-12	-970,00 €	
Frais de relances et remboursements huissier	31-déc-12	-422,73 €	
Questionnaires notaires	31-déc-12	-560,00 €	**-1 952,73 €**
TOTAL CHARGES COURANTES A REPARTIR		**42 048,25 €**	**42 048,25 €**

TELEDISTRIBUTION

NUMERICABLE	22-janv-12	2 885,54 €	**2 885,54 €**

TOTAL A REPARTIR SUR 265 PAVILLONS :			**44 933,79 €**

Total **annuel** des charges 2012	4 pièces	**157,44 €**	
Total **annuel** des charges 2012	5 pièces	**178,37 €**	
Total **mensuel** des charges 2012	4 pièces		**13,12 €**
Total **mensuel** des charges 2012	5 pièces		**14,86 €**

RANCHON V. Expert Comptable
271, rue Paul Doumer - TRIEL S/S SEINE (78510)
Tél. 01 39 27 22 35 - Fax 01 39 27 20 95

Vincent RANCHON
Expert Comptable
Inscrit à l'ordre de Paris/Ile de France
271, rue Paul Doumer
78510- TRIEL SUR SEINE

N° SIRET : 45069475700011

Triel, le 31 mars 2013.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS 2012
A.S.L. LA CERISAIE
25, rue des Framboisiers – Triel sur Seine (78510).

Dans le cadre de ma mission j'ai été amené à procéder au pointage exhaustif des justificatifs de **l'état « Dépenses / Recettes » de l'année 2012**.

Les dépenses courantes nettes de 2012 s'élèvent à **44 933, 79 euros** (quarante quatre mille neuf cent trente trois euros et 79 cents).

A ces dernières, il faut ajouter des **travaux engagés sur provision** pour la réfection des parties communes qui s'élèvent à **3 871, 24 euros** et des travaux de rénovation des locaux qui s'élèvent à **7 967,79 euros .**

J'ai également procédé au contrôle des postes **de l'état des « Dettes & Créances »** liés aux charges de la copropriété de l'année 2012 :

- Trésorerie (Caisse d'épargne, Livret A, Ecureuil Expansion, Titres)
- Dettes envers les tiers (Fournisseurs, Salarié, Caisses sociales, Etat, locataire)

Au terme de mes contrôles, je n'ai pas relevé de faits de nature à remettre en question le montant de ces charges et des postes de Bilan qui leur sont liés.

RANCHON V. Expert Comptable
271, rue Paul Doumer - TRIEL s/s SEINE (78510)
Tél. 01 39 27 22 35 - Fax 01 39 27 20 95

Evolution des dépenses du 01.01.1990 au 31.12.2012

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Eau	335,96 €	421,84 €	302,35 €	149,76 €	515,87 €	430,69 €	435,30 €	781,27 €	540,31 €	298,40 €	951,78 €
E.D.F.	3 964,72 €	3 949,83 €	4 513,96 €	4 737,99 €	4 202,10 €	2 542,78 €	2 941,95 €	2 451,80 €	2 146,41 €	1 841,52 €	2 316,00 €
Salaires et charges sociales	40 219,47 €	34 295,13 €	27 708,04 €	19 190,98 €	22 209,45 €	24 620,88 €	34 973,85 €	27 623,26 €	30 738,72 €	24 707,34 €	29 756,86 €
Administration	463,84 €	289,31 €	1 027,40 €	1 811,59 €	2 350,40 €	1 707,01 €	2 225,01 €	1 781,44 €	1 323,85 €	1 040,48 €	1 081,05 €
Frais de gestion	9 299,39 €	8 039,47 €	8 384,70 €	8 628,61 €	8 689,59 €	8 827,41 €	9 103,05 €	9 572,26 €	7 982,68 €	6 698,36 €	8 320,32 €
Maintenance	16 281,46 €	9 152,83 €	10 535,60 €	8 665,05 €	4 639,73 €	10 737,25 €	5 887,12 €	5 004,97 €	5 680,74 €	4 997,71 €	8 610,96 €
Assurances et impôts	1 466,71 €	152,99 €	1 921,01 €	1 653,31 €	1 499,03 €	2 368,81 €	803,24 €	308,30 €	794,87 €	784,81 €	771,70 €
Télédistribution	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 981,55 €	13 981,65 €
Loyers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 083,66 €	-3 501,06 €	-3 404,21 €	-3 744,23 €	-3 990,55 €	-3 693,65 €	-4 231,39 €	-4 559,63 €
Intérêts LIVRET A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-822,59 €	0,00 €	0,00 €	-1 829,39 €
Produits divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	**72 031,55 €**	**56 301,40 €**	**54 393,06 €**	**42 753,63 €**	**40 605,11 €**	**47 830,62 €**	**52 625,29 €**	**42 710,16 €**	**45 513,93 €**	**50 118,78 €**	**59 401,30 €**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Eau	921,29 €	480,41 €	783,19 €	571,14 €	461,38 €	387,01 €	569,09 €	397,27 €	650,30 €	657,67 €	854,19 €
E.D.F.	1 893,41 €	1 978,63 €	1 850,06 €	1 797,46 €	1 960,21 €	1 959,79 €	1 792,63 €	2 110,31 €	2 293,29 €	1 964,40 €	2 276,76 €
Salaires et charges sociales	27 343,08 €	20 494,45 €	26 686,00 €	29 812,38 €	27 274,97 €	32 887,95 €	33 649,17 €	35 574,57 €	36 316,48 €	38 914,90 €	38 020,50 €
Administration	3 577,51 €	2 857,70 €	2 059,53 €	3 005,60 €	3 900,13 €	4 583,42 €	1 609,78 €	1 731,62 €	3 609,43 €	807,97 €	237,33 €
Frais de gestion	7 698,84 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	4 456,00 €	4 942,81 €	3 885,43 €	2 020,78 €	4 922,34 €	5 502,36 €
Maintenance	7 106,23 €	1 740,72 €	2 945,04 €	6 482,62 €	8 374,00 €	4 731,54 €	6 339,61 €	1 566,42 €	9 715,26 €	3 559,84 €	9 127,99 €
Assurances et impôts	830,66 €	833,69 €	870,69 €	968,05 €	992,75 €	1 027,48 €	1 065,00 €	1 084,03 €	1 170,10 €	1 230,65 €	1 277,80 €
Télédistribution	8 198,21 €	2 406,41 €	2 406,41 €	2 406,41 €	2 439,84 €	2 506,68 €	2 573,52 €	2 634,51 €	2 716,01 €	2 724,59 €	2 756,01 €
Loyers	-452,77 €	-6 667,56 €	-4 341,96 €	-2 361,50 €	-3 607,47 €	-6 777,67 €	-9 482,61 €	-9 945,86 €	-10 325,30 €	-10 163,01 €	-10 106,00 €
Intérêts LIVRET A	0,00 €	-415,88 €	-903,58 €	-848,65 €	-747,45 €	-1 177,19 €	-170,85 €	-1 489,17 €	-597,34 €	-716,52 €	-803,76 €
Produits divers	0,00 €	-190,00 €	-400,00 €	-300,00 €	-370,00 €	-571,00 €	-3 332,53 €	-726,16 €	-1 768,76 €	-3 175,33 €	-3 480,00 €
TOTAUX	**57 116,46 €**	**23 518,57 €**	**31 955,38 €**	**43 733,51 €**	**42 878,36 €**	**44 014,01 €**	**39 555,62 €**	**36 822,97 €**	**45 800,25 €**	**40 727,50 €**	**45 663,18 €**

	2012	2013 (prévu)	2014 (prévu)
Eau	614,29 €	900,00 €	950,00 €
E.D.F.	2 488,27 €	2 400,00 €	2 450,00 €
Salaires et charges sociales	37 256,18 €	41 000,00 €	41 900,00 €
Administration	330,10 €	400,00 €	400,00 €
Frais de gestion	9 540,65 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Maintenance	5 209,39 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Assurances et impôts	1 425,31 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Télédistribution	2 885,54 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Loyers	-11 996,75 €	-11 500,00 €	-11 500,00 €
Intérêts LIVRET A	-994,19 €	-600,00 €	-600,00 €
Produits divers	-1 825,00 €	-1 000,00 €	-1 000,00 €
TOTAUX	**44 933,79 €**	**47 000,00 €**	**48 000,00 €**

BUDGETS PREVISIONNELS 2013 ET 2014						
	2011 (prévu)	2011 (réalisé)	2012 (prévu)	2012 (réalisé)	2013 (prévu)	2014 (prévu)
Eau	800,00 €	854,19 €	800,00 €	614,29 €	900,00 €	950,00 €
E.D.F.	2 300,00 €	2 276,76 €	2 300,00 €	2 488,27 €	2 400,00 €	2 450,00 €
Salaires et charges sociales	40 000,00 €	38 020,50 €	40 000,00 €	37 256,18 €	41 000,00 €	41 900,00 €
Administration	2 000,00 €	237,33 €	2 000,00 €	330,10 €	400,00 €	400,00 €
Frais de gestion	4 100,00 €	5 502,36 €	4 100,00 €	9 540,65 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Maintenance	9 000,00 €	9 127,99 €	4 000,00 €	5 209,39 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Assurances et impôts	1 300,00 €	1 277,80 €	1 300,00 €	1 425,31 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Télédistribution	2 800,00 €	2 756,01 €	2 800,00 €	2 885,54 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Loyers	- 11 500,00 €	- 10 106,00 €	- 11 500,00 €	- 11 996,75 €	- 11 500,00 €	-11 500,00 €
Intérêts	- 100,00 €	- 803,76 €	- 100,00 €	- 994,19 €	- 600,00 €	- 600,00 €
Produits divers	- 700,00 €	- 3 480,00 €	- 700,00 €	- 1 825,00 €	- 1 000,00 €	- 1 000,00 €
TOTAUX	**50 000,00 €**	**45 663,18 €**	**45 000,00 €**	**44 933,79 €**	**47 000,00 €**	**48 000,00 €**

ETAT DES DETTES ET DES CREANCES AU 31.12.2012		
Intitulé	**Débit**	**Crédit**
Avance de trésorerie permamente		21 200,00 €
Provisions		192 491,95 €
Fournisseurs		21 702,04 €
Copropriétaires créditeurs		20 230,88 €
Copropriétaires débiteurs	2 686,02 €	
Compte d'attente		385,00 €
Charges à répartir	231 690,56 €	
Produits financiers		14 815,94 €
Trésorerie	36 449,23 €	
TOTAL GENERAL	**270 825,81 €**	**270 825,81 €**

EVOLUTION DES DEPENSES DEPUIS 1990

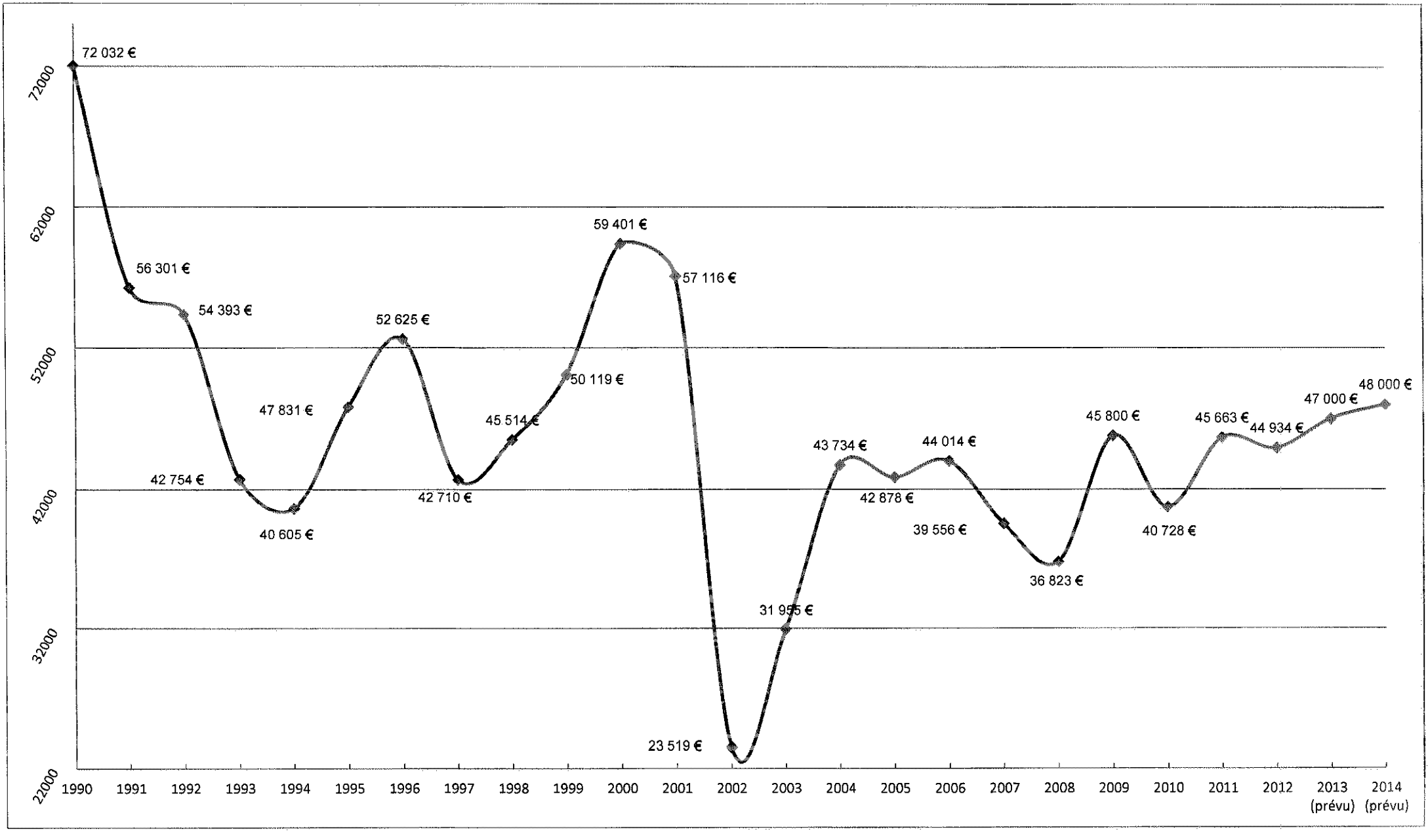

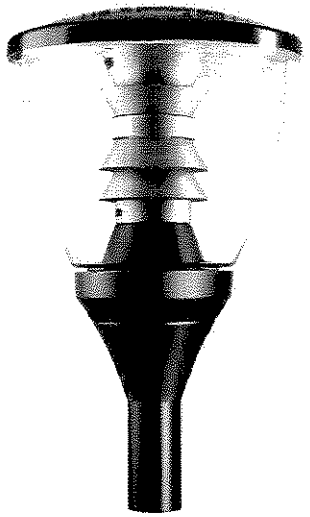

Urbana

GPS309 PCC-R

Diffuseur polycarbonate claire avec réflecteur

Urbana Tropic

Données du produit

- Caractéristiques Générales

Code Produit	GPS309 [p758, Diffuseur lum résidentiel]
Classe électrique	CLII [Classe II]
Vasque, fermeture	PCC-R [Diffuseur polycarbonate claire avec réflecteur]
IP	IP65 [IP65]
IK	IK10 [20 J vandal-resistant]

- Données produit

Code commercial	146928 00
Code produit EOC	871155914692800

Nom produit	GPS309 PCC-R
Désignation	GPS309 PCC-R
Pièces par pack	0
Packs par carton	1
Code barre carton regroup.	8711559146928
Code usine	910930005318
Poids net unitaire	1.400 kg

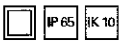

PHILIPS

sense and simplicity